



MUNICIPALITÉ SAINT-THÉODORE-D'ACTON

1661, Principale, Saint-Théodore-d'Acton, Québec, J0H 1Z0
Téléphone : 450-546-2634 -- Télécopieur : 450-546-2526

PORTAL OFFICIEL
SAINT-THÉODORE-D'ACTON

www.st-theodore.com

[saintheodore.dacton](https://www.facebook.com/saintheodore.dacton)

PROVINCE DE QUÉBEC - MRC D'ACTON

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur d'un règlement

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et secrétaire-trésorier, qu'à une séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018, le Conseil de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté le « Règlement numéro 620-2018 modifiant le règlement numéro 07-03-526 décrétant les limites de vitesse maximale permises sur certaines routes de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ».

L'objet du règlement numéro 620-2018 est d'abaisser la vitesse maximale autorisée de certaines rues locales en milieu urbain (30 km/h).

Ce règlement est disponible au bureau municipal et toute personne peut en prendre connaissance, du lundi au jeudi, de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30.

Cet avis tient lieu d'avis de promulgation.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 11 septembre 2018.

Marc Lévesque
Directeur général & secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton